

VILLE D'HAVELUY

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de séance : 9 JUIN 2023

Date de convocation : 30 MAI 2023

Date d'affichage : 30 MAI 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 21

Présents : 17

Votants : 20

L'an deux mille vingt-trois, le 9 juin, le Conseil Municipal de la Commune d'Haveluy s'est réuni à la salle des fêtes municipale sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRESENTS : MM. RYCKELYNCK J.P., Maire + PERTOLDI C., 1ère Adjointe + MURCIA B., 2ème Adjoint + MAYEUX M., 3ème Adjointe + FERAHTIA A., 4ème Adjoint + DHAUSSY L., 5ème Adjointe + LEBBADER D., 6ème Adjoint + CARLIER N. + GIRARD J.C + LEFEBVRE B. + PLANTIN M.F. + CLOSSE E. + GLORIA D. + BUONGIORNO G. + KRYSZTOF J. + CHATELLAIN J. + DELBECQ D.

EXCUSES : MM. PERNAK C. qui donne pouvoir à PERTOLDI C. + CASABIANCA M. qui donne pouvoir à MAYEUX M. + BOCQUILLION R. qui donne pouvoir à MURCIA B. + GARCIA M.

ABSENTS : MM. /

Secrétaire de séance : Mme MAYEUX M.

Délibération N° 2023-04-12

OBJET

Organisation d'un accueil de loisirs des jeunes de 11 à 16 ans au mois d'août 2023

Recrutement du personnel d'encadrement

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-2°,

Considérant la mise en place d'un accueil de loisirs à destination des 11 -16 ans les après-midis du 1^{er} au 18 août 2023,

Considérant que cet accueil est assuré par les services municipaux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (20 voix « POUR »),

DECIDE la création d'un poste de directeur et de 2 postes d'animateurs diplômés BAFA afin d'assurer l'encadrement de l'accueil de loisirs qui sera organisé au mois d'août.

DIT que ces postes sont à temps non complet (20/35^{ème}) et répondent à un besoin saisonnier.

FIXE la rémunération de ces personnels comme suit :

Fonction	Rémunération par référence au grade de	Indice Brut de rémunération
Animateur diplômé BAFA	Adjoint d'animation territorial – 6 ^{ème} échelon	378
Directeur	Animateur principal de 2 ^{ème} classe – 5 ^{ème} échelon	458

DIT qu'une indemnité de 10% sera versée en sus de la rémunération au titre des congés payés, les congés n'étant pas accordés pendant la période de travail.

DIT que si le directeur est amené à utiliser son véhicule personnel pour des raisons de service, il sera indemnisé selon les barèmes en vigueur dans la fonction publique territoriale.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Le Maire,



Mariette MAYEUX

Jean-Paul RYCKELYNCK

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Sous-Préfecture le 13/06/2023
Publiée ou notifiée le 14/06/2023
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME
Le Maire,



Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : Haveluy
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DELIB20230412
Objet :	Organisation d'un accueil de loisirs des jeunes de 11 à 16 ans au mois d'août 2023 - Recrutement du personnel d'encadrement
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-06-09 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.2 - Personnel contractuel
Identifiant unique :	059-215902925-20230609-DELIB20230412-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215902925-20230609-DELIB20230412-DE-1-1_0.xml	text/xml	951 o
Document principal (Délibération) Nom original : DELIB 2023_04_12.pdf Nom métier : 99_DE-059-215902925-20230609-DELIB20230412-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	420.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	13 juin 2023 à 14h26min10s	Dépôt initial
En attente de transmission	13 juin 2023 à 14h27min00s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	13 juin 2023 à 14h27min07s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	13 juin 2023 à 14h27min20s	Reçu par le MI le 2023-06-13